



Saint-Séverin

2026

Plan communal de sauvegarde



Arrêté N°2026_350_080

Saint-Séverin

15/10/2026

Date de transmission de l'acte: 19/10/2026

Date de reception de l'AR: 19/10/2026

016-211603501-2026_350_080-AR

A G E D I

Date de l'arrêté : 15/10/2026 Objet : Approbation du Plan Communal de Sauvegarde	République Française Département : CHARENTE Arrondissement : Angoulême SAINT SEVERIN - Commune
---	---

ARRÊTÉ
N° 2026_350_080

Le Maire de la Commune de Saint-Séverin

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux Plans Communaux de Sauvegarde ;

Vu la délibération du conseil municipal du 2 septembre 2026 portant sur l'élaboration du plan communal de sauvegarde de la commune de Saint-Séverin.

Considérant que la Commune est exposée à des risques naturels, sanitaires et technologiques.

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

ARRETE:

Article 1^{er}: Le plan communal de sauvegarde de la Commune de Saint-Séverin est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

Article 2 : Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : La copie du présent arrêté ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde seront transmis à Monsieur le Préfet de *la Charente*.

Article 5 : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie sans les données sensibles et confidentielles.

Fait à SAINT-SEVERIN, le 15 octobre 2026
Le Maire,
Patrick GALLÈS

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification



2026_350_080

Mise à jour

Pages modifiées	Objet de la modification	Date

Table des matières

Introduction.....	4
DESCRIPTION DE LA COMMUNE DE SAINT SÉVERIN (16390)	4
Identification des risques de la commune	4
Identification des risques :	4
<i>Risques naturels.....</i>	<i>4</i>
<i>Risques sanitaires.....</i>	<i>4</i>
<i>Risques technologiques.....</i>	<i>4</i>
<i>Historique.....</i>	<i>4</i>
Identification des vulnérabilités	5
<i>Etablissements sensibles :</i>	<i>5</i>
<i>Population nécessitant une attention particulière :</i>	<i>5</i>
Organiser la réponse communale	6
Modalités d'activation du PCS :	6
Localisation du POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (PCC).....	7
Organisation du dispositif communal	7
Directeur des opérations de secours : Le Maire	7
Responsable coordinateur des moyens et des actions.....	7
Secrétaire	7
Responsables logistique (ravitaillement)	7
Responsable soutien population	7
Responsables alerte	7
Répartition des missions de l'équipe municipale*	8
Organisation de l'alerte	8
<i>Liste des contacts pour la préfecture</i>	<i>8</i>
<i>Qui alerter ?</i>	<i>9</i>
Alerte générale	9
Alerte spécifique	9
Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement	9
<i>Lieux d'accueil.....</i>	<i>9</i>
<i>Matériel à prévoir.....</i>	<i>10</i>
<i>Personnes ressources pour armer un centre d'accueil et de regroupement :</i>	<i>10</i>
Recensement des moyens.....	11

Moyens humains.....	11
<i>Professions médicales</i>	<i>11</i>
<i>Personne ayant permis poids lourds.....</i>	<i>11</i>
<i>Personnes parlant une langue étrangère</i>	<i>11</i>
<i>Association (Présidents)</i>	<i>11</i>
<i>Agriculteurs</i>	<i>11</i>
Moyens matériels	12
<i>Véhicules.....</i>	<i>12</i>
<i>Matériel Divers.....</i>	<i>13</i>
Annuaire de Crise.....	14
Fiches réflexes :.....	16
Fiche Maire – Directeur des Opérations de Secours	16
Fiche Coordinateur des moyens et des actions.....	16
Fiche Responsable Alerte de la population	17
Fiche Responsable Soutien des populations	17
Fiche Responsable Logistique	18
Fiche secrétariat	18
Plans / Cartographie :.....	19
Cartes risques naturels :	20
Cartes des risques industriels :.....	24
Arrêtés :.....	25
Arrêté de réquisition	25
Arrêté d'interdiction de circuler sur une voie communale.....	26
ANNEXES:	
Annexe 1 : Alerte spécifique Canicule.....	27
Annexe 2 : Découpage de la commune en secteur pour donner l'alerte.....	28
Annexe 3 : Déclenchement de l'alerte à la population FR-ALERT	29
Annexe 4 : Population nécessitant une attention particulière.....	31
Annexe 5 : Feuille de recensement des personnes accueillies.....	33
Annexe 6 : Main courante.....	34
Annexe 7 : Fiche de suivi d'appel.....	35
Annexe 8 : Liste du matériel utilisé.....	36
Annexe 9 : Retour d'expérience	37
Fiches à destination des administrés : Inondations, séisme et accident industriels..	38

Introduction

DESCRIPTION DE LA COMMUNE DE SAINT SÉVERIN (16390)

- **INSEE** : 16350
- **SIRET** : 211 603 501 000 19
- **EPCI** : Lavalette-Tude-Dronne
- **Nombre de lieux-dits** : 59 lieux-dits et le bourg avec 25 rues et impasses

Le Bourg	Lieux dits		
○ Route de Montmoreau	○ Le Guintrin	○ Les Etangs	○ Chez Julien
○ Route de Aubeterre	○ La Pierrière	○ Le Buisson rond	○ Morteve
○ Rue du Stade	○ La Champagne	○ Le Maine MORAND	○ Le Brandeau
○ Rue du 19 mars 1962	○ Chez Charrier	○ Le Petit Fontauban	○ Les Balussias
○ Place de La Poste	○ Le Regnaud	○ Le Grand Fontauban	○ Argentine
○ Rue du Porche	○ Le Mastavit	○ Chez Jamet	○ L'Arbrepin
○ Rue des Volubilis	○ Le Dexmier haut	○ La Jartre ZI	○ La Barde
○ Rue des Marguerites	○ Le Ménécier	○ Chez Beudet	○ Chez Forsat
○ Rue des sources	○ Le Brunet	○ La Rouffinerie	○ Chavenac
○ Place du Marché	○ Le Grand Marchais	○ Le Roule	○ Champ de Grelet
○ Rue de la Pavancelle	○ Le Dexmier Bas	○ Jean Joli	○ Le Colombier
○ Rue des écoles	○ La Brousse	○ Chez Grelon	○
○ Rue du grand Portail	○ La Brousse Sud	○ Chez Merlet	○
○ Rue Condroz	○ Le petit Marchais	○ Le Breuil	○
○ Impasse des coquelicots	○ Chez François Dumoulin	○ Les Joumieres	○
○ Rue du Temple	○ Chantoiseau	○ L'Houme	○
○ Rue du Puits	○ Les Fougères	○ Le Peyrat	○
○ Rue du Périgord	○ Le Michauroi	○ La Jarrigue	○
○ Place de la liberté	○ Chez Coutelier	○ Le Tard	○
○ Place du château	○ Chez Montet	○ Le Portrait	○
○ La Carrefourche	○ L'Epine	○ Le Brandilleau	○
○ Rue du champ de la Louve	○ Le Cuq	○ Les Gâtines	○
○ Impasse des Granges	○ Chez Garreau	○ Les Garelles	○
○ Impasse des Patinets	○ Ferragut	○ Maison neuve	○
○ Rue de la Garenne	○ Haute Claire	○ La Fontaine du Roc	○

- **Surface** : 14,93 km²
- **Population permanente** : 793 habitants (Chiffres INSEE recensement 2024)
- **Infrastructure routière** : D 17 ; D 458 ; D 709
- **Cours d'eau principaux** : L'Auzonne, La Lizonne et la Dronne

Identification des risques de la commune

Identification des risques :

Risques naturels

- Feu de forêts et d'espaces naturels
- Inondation (*Dronne et Lizonne*) et remontées de nappe
- Tempête
- Canicule
- Séisme (FAIBLE)
- Mouvement terrain
- Contamination au radon : gaz naturel (Zone 1 d'après le DDRM = Dossier départemental des risques majeurs)

Risques sanitaires

- Pandémie
- Epizootie (Grippe aviaire...)

Risques technologiques

- Canalisations de transport de matières dangereuses : Gaz naturel
- Risque industriel : Transport d'acide sulfurique pour l'usine Ahlstrom.

Entreprise	Activité	Nom du responsable	Numéro
Ahlstrom	Papeterie	Patrick Naboulet	05 45 98 52 21

Historique

- Canicule : 2026
- Tempête : 1999 et 2026 Nils
- Inondation : dernière 2021
- Pandémie : 2020 (Covid 19)
- Mouvement de terrain coulée au niveau du Colombier (29.05.1992) et effondrement dans le Bourg près de l'église (05.04.1999), le dernier date du 01.02.2021.
- Chute d'une météorite : 1966

Identification des vulnérabilités

Etablissements sensibles :

Nom de l'établissement	Adresse	Téléphone	Capacité d'accueil	Responsable
Ecole	Rue des écoles	05 45 98 91 49	117 élèves 5 enseignants titulaires, 2 décharges et 1 brigade 2 ATSEM 3 AESH	<i>Alain MAZZONETTO</i> [REDACTED] <i>Isabelle GARNIER</i> [REDACTED] [REDACTED]
Crèche	2, Rue du Grand Portail	05 45 78 13 06	10	<i>Laurence FAUCONNET</i> <i>Extrême urgence portable personnel :</i> [REDACTED]
Centre de Loisirs	2, Rue du Grand Portail	05 45 98 52 42		<i>Nadia BARCOUJARAUD</i> [REDACTED]
Centre de loisirs Ado L'oison (Uniquement vacances scolaires)	12 Place de la poste			<i>Antoine Barritau</i> [REDACTED]
MAFPAH (Maison d'accueil pour les personnes âgées et handicapées)	5 rue Volubilis	[REDACTED]	6	<i>Christine MATHIEU</i>

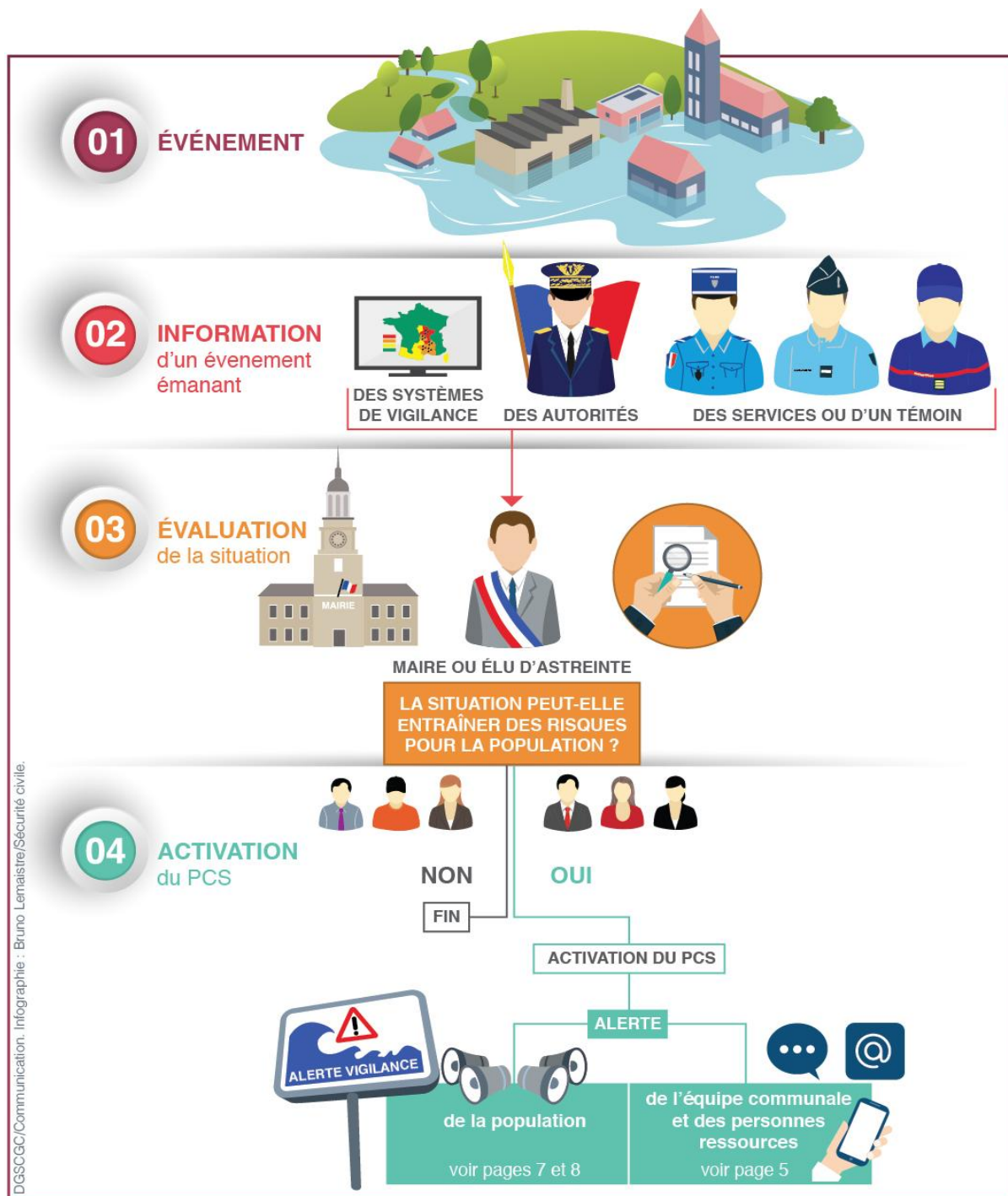
Population nécessitant une attention particulière :

Voir fiche annexe 4 régulièrement mise à jour.

Attention, données sensibles et confidentielles

Organiser la réponse communale

Modalités d'activation du PCS :



Localisation du POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (PCC)

Mairie : **18 rue de la Pavancelle 16390 Saint-Séverin**

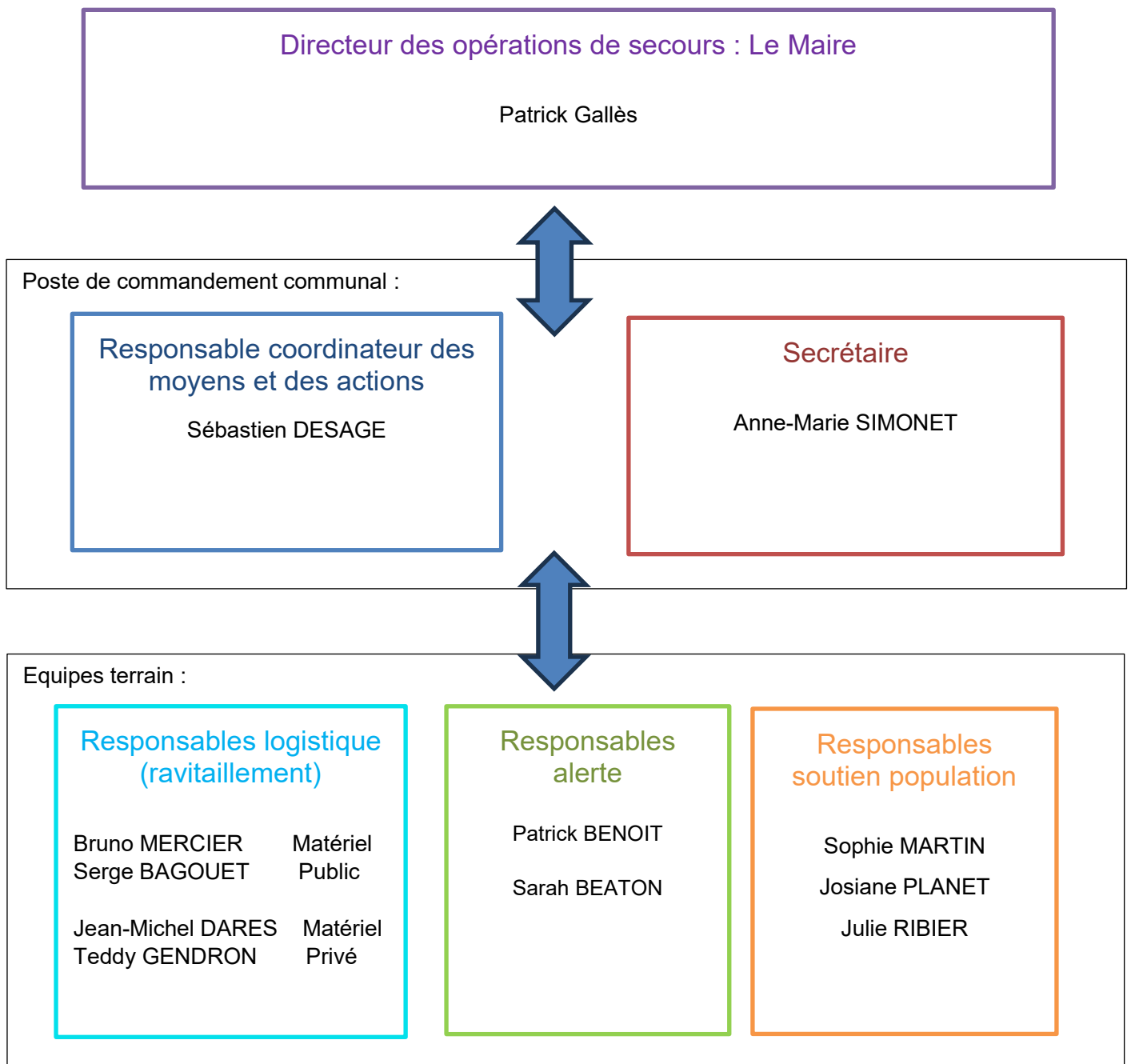
05 45 98 52 41

mairie@stseverin.fr

Equipement du PCC

- Carte communale
- Téléphone standard mairie
- Plan communal de sauvegarde dont annuaire de crise

Organisation du dispositif communal



Répartition des missions de l'équipe municipale*

Responsables	Nom	Numéro	Fiche réflexe
Direction des Opérations de Secours	Patrick Gallès		Page : 16
Coordinateur des moyens et des actions	Sébastien DESAGE		Page : 16
Secrétaire	Anne-Marie SIMONET		Page : 18
Responsables alerte	Patrick BENOIT Sarah BEATON		Page : 17
Responsables logistique – ravitaillement	Matériel Public Bruno MERCIER Serge BAGOUET Matériel Privé Jean-Michel DARES Teddy GENDRON		Page : 18
Responsables soutien population	Sophie MARTIN Josiane PLANET Julie RIBIER		Page : 17

* Une organisation spécifique avec des responsables différents est prévue en cas de Canicule. Voir annexe 1

Organisation de l'alerte

Liste des contacts pour la préfecture

Nom, Prénom	Fonction	Numéro
Patrick Gallès	Maire	
DÉSAGE Sébastien	1 ^{er} Adjoint	
FOURRÉ-GALLURET Karine	2 ^{ème} Adjoint	
MERCIER Bruno	3 ^{ème} Adjoint	

Qui alerter ?

Le maire prend la décision de diffuser l'alerte après l'évaluation de la situation. L'alerte peut concerner, selon le risque :

Toute la population : tempête, canicule, nuage toxique, ...

Une partie de la population : inondation, incendie, explosion, ...

Alerte générale		
Moyens	Périmètre	Annexe
PORTE A PORTE OU CIRCUIT VOITURE AVEC HAUT PARLEUR	5 SECTEURS	Annexe n°2
SMS PREFECTURE	Par le préfet sur demande du maire	Annexe N°3

Alerte spécifique	
Types de risque	Annexe
Canicule	Mise en place de la Fiche annexe 1
Inondation du cours d'eau	Zone bleue annexe 2

Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

La mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement est gérée par le **responsable soutien des populations** (voir fiche reflexe)

Lieux d'accueil

Type	Surface	Equipements						Tables	Chaises
		Accueil	Couchage	Cuisine	Sanitaire (WC)	Clim.	Chauffage		
Salle des fêtes	738 Total bâtiment	300 pers	-	OUI	2 intérieurs et 1 extérieur	OUI	OUI	60	250
Bâtiment Loisir Nature (Colombier)	122	50 pers		OUI	OUI	OUI	OUI	10	50
Salle du Périgord	60	20 pers			OUI	OUI	OUI	10	20
Eglise	319	100 pers	-	-	-		OUI		
Salle du vieux four	100	30		NON	OUI	NON	OUI	4	30
RESTAURATION	Cuisine de la salle des fêtes				Restaurant scolaire de l'école				

Matériel à prévoir

Couvertures de survie, purificateur d'eau (pastilles) et bâches (en cas de dégâts sur les toitures)

Personnes ressources pour armer un centre d'accueil et de regroupement :

Contacter les présidents et bénévoles des associations : Numéros page 11

Recensement des moyens

Moyens humains

Fonction / compétences particulières	Nom	Coordonnées Numéro et adresse
Professions médicales		
Médecin	Philippe LAGROT	██████████
Pharmacien	Jean-Louis MARSAUD	██████████
Infirmières	Julie RIBIER	██████████
Cabinet Infirmières	Lucie DODIN	██████████
	Amandine GOIZET	
	Pauline FOURCADE	
Personne ayant des compétences informatiques	Damien BERT	██████████
Personne ayant permis poids lourds	Teddy GENDRON	██████████
Personnes parlant une langue étrangère		
ANGLAIS	Sarah BEATON	██████████
ANGLAIS	Andréa MORGAN	██████████
Association (Présidents)		
Amicale des Sapeurs-Pompiers	E. BRIAND	██████████
Anciens Combattants FNCR	J. MONTHAUDIE	██████████
Arc en ciel Bouliste (Pétanque)	M.SOCHARD	██████████
Bouge ton école	C.ANCEL	██████████
Club du Temps Libre	J. MONTHAUDIE	██████████
Club Pongiste Séverinois	P. BENOIT	██████████
Comité Culture et Loisirs & sa section Jumelage	P.DEYMET	██████████
Entente St-Séverin-Palluau Football	P. GRANGETEAU	██████████
Société de Chasse	P. FAUVEL	██████████
Société de Pêche	A.GAY	██████████
Tennis Club	L. DILIGEART	██████████
Disc Golf	J. QUARANTA	██████████
Agriculteurs		
Mortève	Lionel et Eric RASPIENGEAS	██████████
Jean Joli	Famille BEAUVAIS	██████████
Chez Garreau (maison personnelle) Chez Girard (exploitation)	Samuel MIGNON	██████████
Chez Julien	Mickael LAFRAIE	██████████
Les Fougères	Mickael RIBIER	██████████
Colombier (exploitation) Meneclier (maison personnelle)	Francis GUIMARD	██████████
Le Mastavit	Jean-Luc GEMOND	██████████

Moyens matériels

Véhicules				
Détenus par la commune				
Type de véhicule	Nombre	Nombre de place	Zone de stockage	Responsable/Numéro
Tracteur	2			Bruno MERCIER <div></div> Serge BAGOUET <div></div>
Lame de déneigement compatible avec le tracteur	1			
Pick-up	1	2		
Camion-benne (Renault)	1	3		
1 Mini bus	1	22		
Voiture (Ford Fiesta)	1	5		
Détenus par un particulier				
Type de véhicule	Responsable		Adresse	Numéro
Tracteur, Télescopique et cuve à eau				
Tracteur, cuve à eau				
Tracteur, camions bennes, pelles mécaniques				
Tracteur				
Tracteur et cuve à eau				
Pelle mécanique, camion benne et groupe électrogène				
Tracteur avec pince				
Tracteur et remorque				
Camion benne et tracteur				

Matériel Divers			
Détenus par la commune			
Matériel	Nombre	Zone de stockage	Responsable / Numéro
Tivoli	2	[REDACTED]	Bruno MERCIER [REDACTED] Serge BAGOUET [REDACTED]
Kit premiers secours	8	[REDACTED]	
Défibrillateur	2	[REDACTED]	
Groupe électrogène	1	[REDACTED]	
Nettoyeur haute pression	1	[REDACTED]	
Chaises	250	[REDACTED]	
	20	[REDACTED]	
	50	[REDACTED]	
Tables	60	[REDACTED]	
	10	[REDACTED]	
	10	[REDACTED]	
Tronçonneuses	3	[REDACTED]	
Détenus par un particulier			
Groupe électrogène	1	[REDACTED]	[REDACTED]

Annuaire de Crise

Autorités		Numéro
Préfecture :		
<ul style="list-style-type: none"> Standard SIDPC (en heures ouvrées) Centre opérationnel départemental (en cas d'activation uniquement) 		<div></div> <div></div> <div></div>
Secours		
Sapeurs-pompiers		18
<ul style="list-style-type: none"> CIS territorial Saint-Séverin Adjudant-chef RASPIENGES Lionel 		<div></div>
Police / Gendarmerie		17
<ul style="list-style-type: none"> Unité territoriale Chalais 		<div></div>
SAMU		15 ou 112
Croix-Rouge		<div></div>
Directions départementales		
Direction départementale des territoires (DDT)		<div></div>
Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP)		<div></div>
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (UD-DREAL)		<div></div>
Agence régionale de la santé (ARS)		<div></div>
Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)		<div></div>
Chambre d'agriculture		<div></div>
Fournisseurs d'énergie		
ENEDIS		<div></div>
ENGIE – Urgence sécurité gaz		<div></div>
Syndicats		
Syndicats d'eau du Sud Charente		<div></div>
SDEG Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz		<div></div>
Syndicat Mixte de Rivière du bassin de la Dronne (SRB Dronne Dordogne)		<div></div>
Syndicat d'aménagement du bassin versant Dronne aval (SABV Dronne Aval)		<div></div>
Syndicat mixte de la Fourrière		<div></div>

Equipe municipale de Saint-Séverin

Fonction	Nom	Téléphone
Maire	GALLÈS Patrick	
1 ^{er} Adjoint	DÉSAGE Sébastien	
2 ^{ème} Adjoint	FOURRÉ-GALLURET Karine	
3 ^{ème} Adjoint	MERCIER Bruno	
Conseiller Municipal	PLANET Josiane	
Conseiller Municipal	BAGOUET Serge	
Conseiller Municipal	SIMONET Anne-Marie	
Conseiller Municipal	DARÉS Jean-Michel	
Conseiller Municipal	BENOIT Patrick	
Conseiller Municipal	MARTIN Sophie	
Conseiller Municipal	MALVAUD Jean-Christophe	
Conseiller Municipal	SIMONET Sylvette	
Conseiller Municipal	BEATON Sarah	
Conseiller Municipal	RIBIER Julie	
Conseiller Municipal	GENDRON Teddy	
Secrétaire de mairie	LAFFONT Florence	
Secrétaire de Mairie	GARANS Valérie	
Agent Communal	DILIGEART Angélique	
Agent Communal	DEBERNARD Thomas	
Agent Communal	SIMONET Bruno	
Agent Communal	VRITONE Christophe	
ATELIER MUNICIPAL	Agents techniques	

Elus des communes voisines

Commune	Maire	Téléphone perso
Pillac	Didier BOUILLON	
Palluaud	Michel ANDREU	
Bors-de-Montmoreau	Jacky RENAUDIN	
Montignac-le-coq	Alain DÉSSERT	
Laprade	Jean-Paul CROCHET	
Nabinaud	Josiane BODET	
Petit-Bersac	Gilles MERCIER	
Saint-Paul-Lizonne	Brigitte POURTIER	
Bouteilles Saint-Sébastien	Françoise BOURGOIN	

Moyens de ravitaillement

	Coordonnées heures ouvrables	Coordonnées heures non ouvrables
SPAR St-Séverin	05 45 98 57 59	
LECLERC Ribérac	05 53 92 48 48	
Intermarché Ribérac	05 53 90 21 26	
BIOCOOP Ribérac	05 53 91 42 49	
ALDI ET LIDL Ribérac	PAS DE NUMERO LOCAL	
Intermarché Chalais	05 45 98 16 74	
Super U Montmoreau	05 45 60 25 08	
Superette St-Romain	05 17 21 60 97	
Superette Aubeterre-sur-Dronne	05 45 98 50 01	

Fiches réflexes :

Fiche Maire – Directeur des Opérations de Secours

- Déclenche le PCS après évaluation de la situation ou sur demande du préfet
- Dirige les actions de son équipe municipale
- Décide des actions à mener
- S'assure que l'ensemble de la population concernée soit bien alertée
- Communique avec la population et les médias
- Renseigne les autorités
- Mobilise les moyens publics et privés, si nécessaire par voie de réquisition
- Prend les mesures administratives nécessaires sous forme d'arrêté

Matériel à disposition	<ul style="list-style-type: none">• PCS à jour• Eclairage portatif• Un accessoire d'identification (chasuble, brassard...)
Consignes particulières	<ul style="list-style-type: none">• Être constamment joignable• Informer le PCC de sa localisation en temps réel

Fiche Coordinateur des moyens et des actions

- S'assure de la mise en place du dispositif
- est en lien permanent avec le DOS (le Maire) et se tient informé des décisions prises (L'informer sans délai de tout événement significatif et points de situation réguliers faits avec le maire)
- Anime la cellule de crise communale au PCC (Poste de commandement communal)
- Veille à ce que les actions décidées par le DOS soient réalisées et transmet les ordres au terrain
- Pouvoir localiser les acteurs communaux sur le terrain et entrer en liaison avec eux
- Centralise les comptes-rendus et les demandes provenant du terrain
- Elabore le point de situation
- Si le Maire n'est pas là physiquement, fait remonter les informations à la préfecture avec le secrétaire
- Prépare les demandes de réquisition ou les arrêtés d'interdiction avec le secrétaire

Matériel à disposition	<ul style="list-style-type: none">• Exemplaire PCS à jour• Ligne téléphonique directe• Ordinateur• Accessoire d'identification (chasuble, brassard)
Consignes particulières	<ul style="list-style-type: none">• Rester au PCC.

Fiche Responsable Alerte de la population

- Dirige et organise sur le terrain les équipes assurant l'alerte (générale ou spécifique) de la population
- Rend compte à la cellule de crise communale PCC (Poste de commandement communal) de l'état d'avancement de l'alerte et des difficultés rencontrées
- En cas d'évacuation, indique à la population le lieu d'accueil mis en place ou demande à la cellule de crise communale des moyens pour assurer l'évacuation

Matériel à disposition	<ul style="list-style-type: none"> • Porte-à-porte et véhicules • Moyens d'éclairage portatif • Carte sectorisée de la commune avec listes des personnes sensibles
Consignes particulières	Responsabilité du maire de la bonne diffusion de l'alerte

Fiche Responsable Soutien des populations

- Est chargé de la mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement (Aller chercher le matériel, demander l'appui des personnes ressources identifiés dans le PCS ou de citoyen si besoin)
- Rend compte à la cellule de crise communale PCC (Poste de commandement communal) de l'ouverture du ou des centres et des difficultés rencontrées
- Demande l'appui des associations agréées de sécurité civile
- Demande au PCC ou au responsable logistique les moyens matériels nécessaires pour faire fonctionner le centre d'accueil et de regroupement
- Transmet régulièrement au PCC la liste des personnes accueillies sur le ou les centres
- Évalue le nombre de repas à distribuer et en fait la demande à la cellule de crise communale (PCC)

Matériel à disposition	<ul style="list-style-type: none"> • Moyen de communication avec le PCC • Fiches de recensement des personnes accueillies (Annexe 5) • Accessoire d'identification (chasuble, brassard...)
Consignes particulières	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir informé le PCC de l'évolution de la situation • Penser au ravitaillement des sinistrés et aux intervenants (services de secours, équipe municipale, bénévoles...)

Fiche Responsable Logistique

- Met à disposition du DOS (Le Maire) et du coordinateur des actions et des moyens ou des autres responsables les matériels recensés et nécessaires au bon déroulement des actions
- Anime sur le terrain les équipes chargées de la mise en place des matériels
- Prend contact avec les détenteurs / propriétaires pour honorer les demandes
- Fait acheminer le matériel
- En relation avec la cellule de crise communale : le secrétaire au PCC (Poste de commandement communal), tient à jour la liste des matériels utilisés (annexe 8), empruntés ou réquisitionnés
- Rétablir les réseaux prioritaires (fermer les voies et mettre en place les déviations sur demande du responsable du PCC)
- Mettre à disposition des moyens de ravitaillement pour le responsable accueil

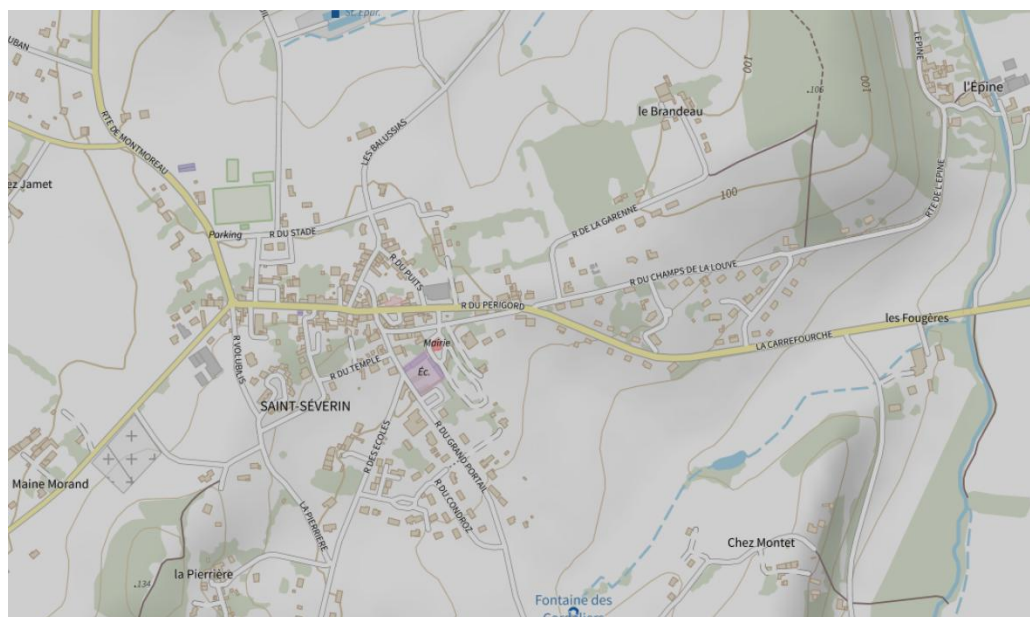
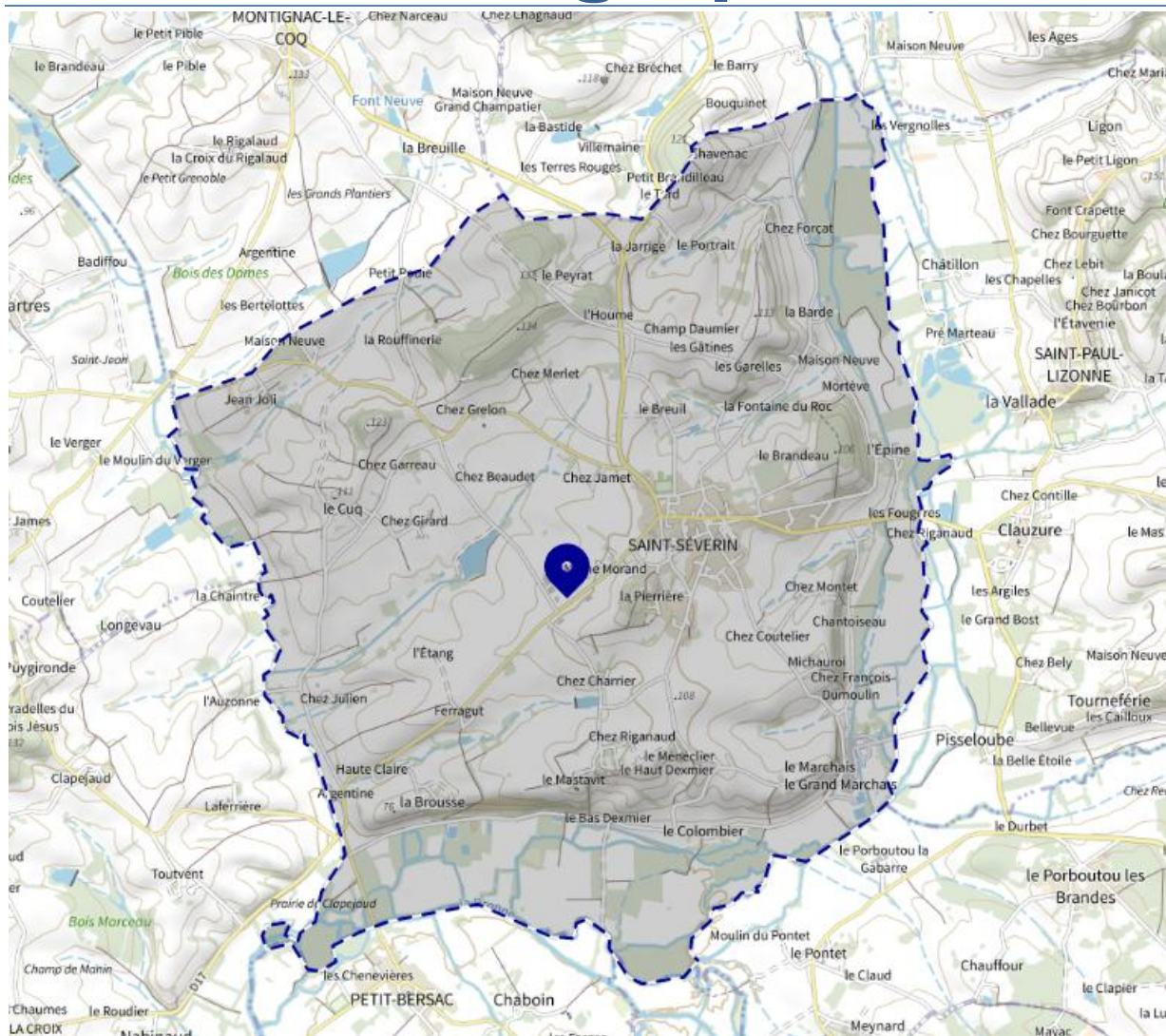
Matériel à disposition	<ul style="list-style-type: none"> • Moyen de communication avec le PCC • Fiches recensement des moyens • Véhicules adaptés aux conditions météorologiques • Clefs des véhicules et des locaux où est entreposé le matériel mobilisable • Accessoire d'identification (chasuble, brassard...) <i>Lampes de poche.</i>
Consignes particulières	<ul style="list-style-type: none"> • Action prioritaire en cas de routes coupées : mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour dégager les routes et permettre aux secours d'accéder au lieu du sinistre ; • Dès que du matériel a été déposé à l'endroit demandé, en informer le PCC.

Fiche secrétariat

- Appelle les différents responsables, membres du conseil municipal et personnes ressource
- Prépare la cellule de crise (matériel de bureau – postes téléphoniques - ...)
- Assure l'accueil téléphonique au PCC et tient à jour l'historique
- Ouvre dès le début de la crise ou de l'événement la main courante (Annexe 6) Recenser, dans l'ordre chronologique, l'ensemble des événements et des décisions prises et informations données /reçues
- Assiste le coordinateur des moyens et des actions, lui transmettre les informations entrantes et s'accorder sur le message à donner aux habitants.
- Remplir en lien avec le responsable logistique la fiche du matériel utilisé (annexe 8)

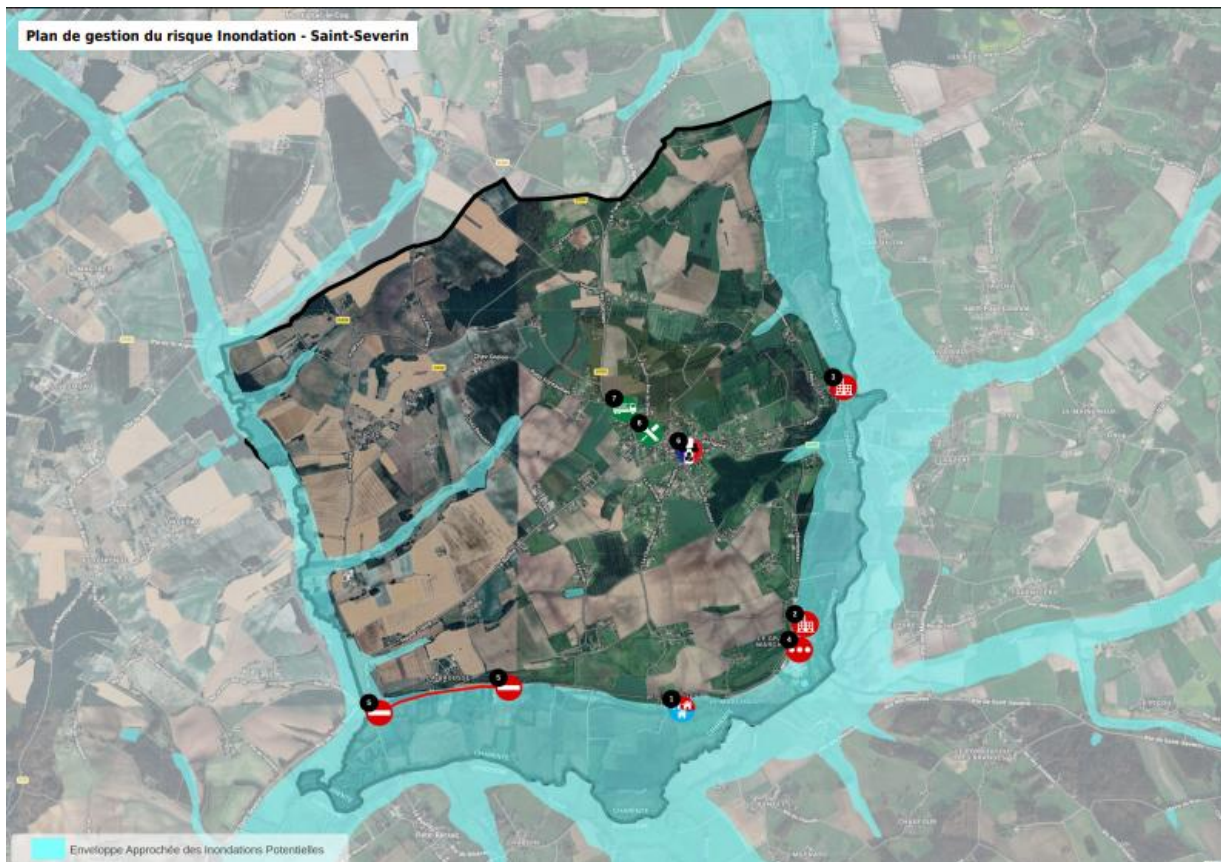
Matériel à disposition	<ul style="list-style-type: none"> • Ligne téléphonique (standard) • Fiche main courante (Annexe 6) • Fiche historique des appels. (Annexe 7) • Liste du matériel utilisé (Annexe 8) : dictée par le responsable logistique
Consignes particulières	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas donner d'informations non vérifiées • Rester au PCC (Poste de commandement communal)

Plans / Cartographie :



Cartes risques naturels :

Zones inondables potentielles Saint-Séverin



Enjeux

Habitat privé 1 - VILLAGE LE COLOMBIER

Activités économiques 2 - PAPETERIE AHLSTROM 3 - Société Gendron

Voiries 5 - VC 1

Autres 4 - Zone d'activité Terres du Petit Marchais

Moyens de gestion de crise

Moyens de gestion de crise 6 - MAIRIE

7 - CASERNE POMPIERS

8 - LOCAL TECHNIQUE

Zones inondables en Charente

Date d'impression : 16/09/2026
15:46:06

zonage réglementaire

- zone rouge
- zone verte
- zone bleue

limite d'étude



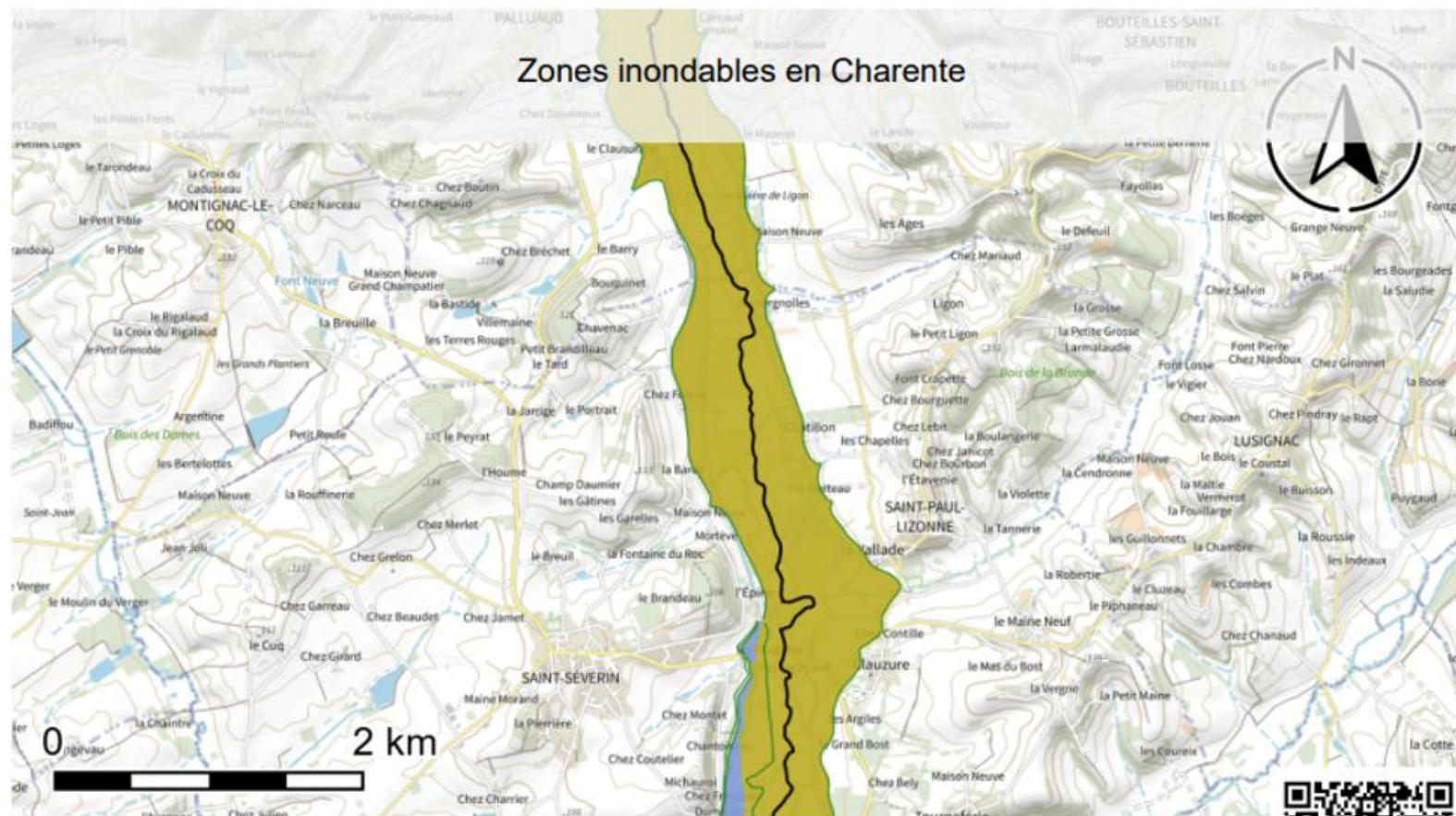
limite AZI (par type)

- AZI hydrologique
- AZI hydrogéomorphologique

zone inondable hors ppri

- crue exceptionnelle
- crue fréquente
- crue historique
- aléa faible
- aléa moyen
- aléa fort
- hauteur d'eau entre 0 et 1m
- hauteur d'eau supérieure à 1m

Projection : Spherical Mercator



Risque de remontées de nappe sur Saint-severin

Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe : fiabilité FORTE	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave : fiabilité FORTE	Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave : fiabilité FORTE
Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe : fiabilité MOYENNE	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave : fiabilité MOYENNE	Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave : fiabilité MOYENNE
Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe : fiabilité FAIBLE	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave : fiabilité FAIBLE	Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave : fiabilité FAIBLE
Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe : fiabilité INCONNUE	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave : fiabilité INCONNUE	Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave : fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :

REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

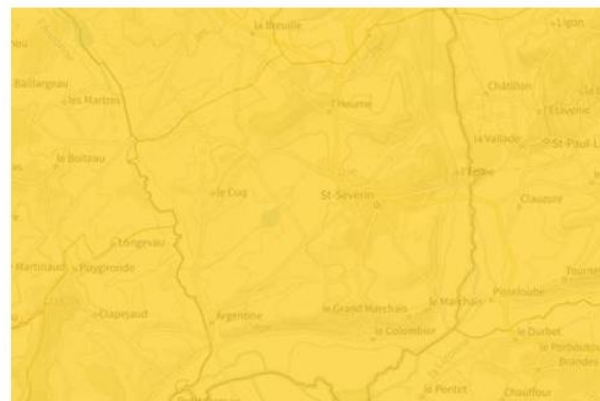
L'indication de fiabilité associée à votre zone est : MOYENNE

Risque de séisme sur Saint-severin

Risque sur la commune **FAIBLE**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Sismicité très faible	FAIBLE
Sismicité faible	
Sismicité modérée	MODÉRÉ
Sismicité moyenne	
Sismicité forte	IMPORTANT

Risque de mouvements de terrain sur Saint-severin

Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

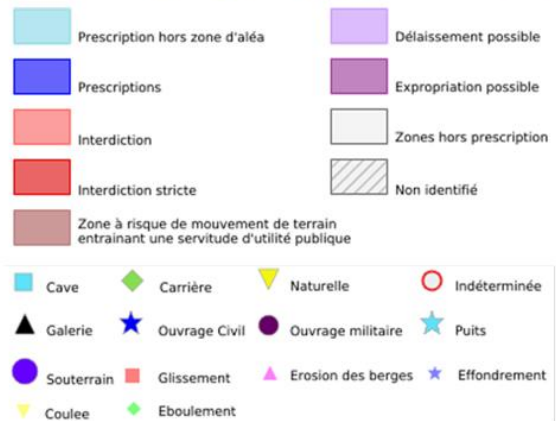
Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

Les types de risques mouvements de terrain à ma commune:

- Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines) : Cavités souterraines formées naturellement, générant des vides dont les toits sont susceptibles de rompre subitement



Risque radon sur Saint-severin

Risque sur la commune **FAIBLE**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



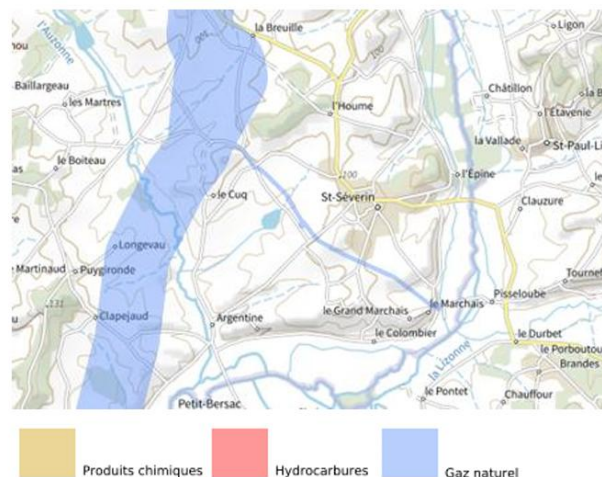
Cartes des risques industriels :

Source : site www.georisque.gouv.fr

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Saint-severin

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Saint-severin

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

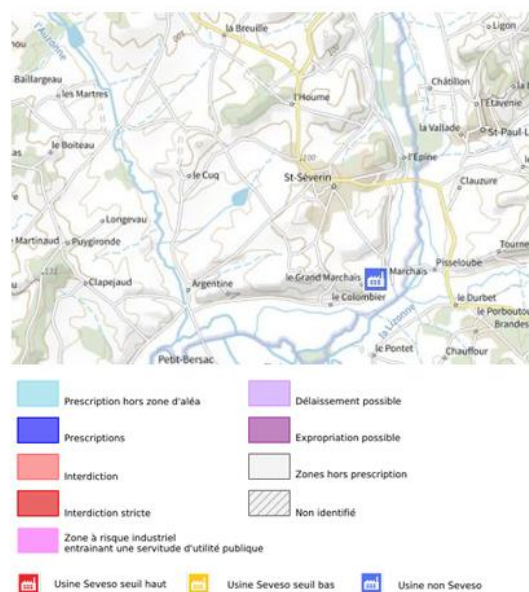
Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.

Les types de risques installations industrielles classées (ICPE) sur

- 1 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune



Informations détaillées :

1 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
AHLSTROM SPECIALTIES	Non Seveso

Arrêté de réquisition

Le Maire de la commune de Saint-Séverin

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,

Considérant : (l'événement)
.....survenu le àheures

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

Vu l'urgence : (à expliciter le plus possible)

Arrête :

Article 1er : L'entrepriseest réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission (préciser la nature, le lieu de la prestation...) nécessaires au rétablissement de l'ordre public.

Article 2 : préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier les nom, prénoms, qualité et fonction de l'autorité habilitée à constater le service fait.

Article 3 : La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au ... / pour (X heures, voire jours.)

Article 4 : [Le requis] sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues par l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales. Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.

Article 5 : A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.

Article 6 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Article 7 : Le présent ordre de réquisition sera notifié à M..... Son ampliation sera affichée à.....et transmise à M. le Préfet de la Charente.

Article 8 (exécution) : Le commissaire de police ou le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait àle/...../.....
(Nom, Prénom et qualité du signataire)
Signature et Cachet

Arrêté d'interdiction de circuler sur une voie communale

Le Maire de la commune de Saint-Séverin.

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu survenu le.....

Considérant que constitue
un danger pour la sécurité publique ;

Arrête :

Article 1er : L'accès à la voie communale n°..... est interdit jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Préfet du Département
 - Commandant de la Brigade de Gendarmerie
 - Président du Conseil Général
 - Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- Pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Fait à....., le.....

(Nom, Prénom et qualité du signataire)
Signature et Cachet

Annexe 1 : Alerte spécifique Canicule

Responsables	Nom	Numéro
Direction des Opérations de Secours	Patrick Gallès	
Responsables soutien population spécial canicule	Anne Marie SIMONET	
	Josiane PLANET	
Responsable ouverture Des bâtiments	Bruno MERCIER	
	Patrick BENOIT	
Personnes ressources	Karine FOURRÉ-GALLURET	
	Sylvette SIMONET	

Organiser la réponse communale :

Sous contrôle du directeur des Opérations de secours, les responsables spécial canicule organiseront en s'appuyant sur les personnes ressources :

- **Les Appels aux personnes vulnérables** : un par jour
- **Des Visites** au domicile des personnes vulnérables identifiées au début de la crise
- **L'Ouverture de la salle des fêtes** climatisée avec le responsable ouverture des bâtiments



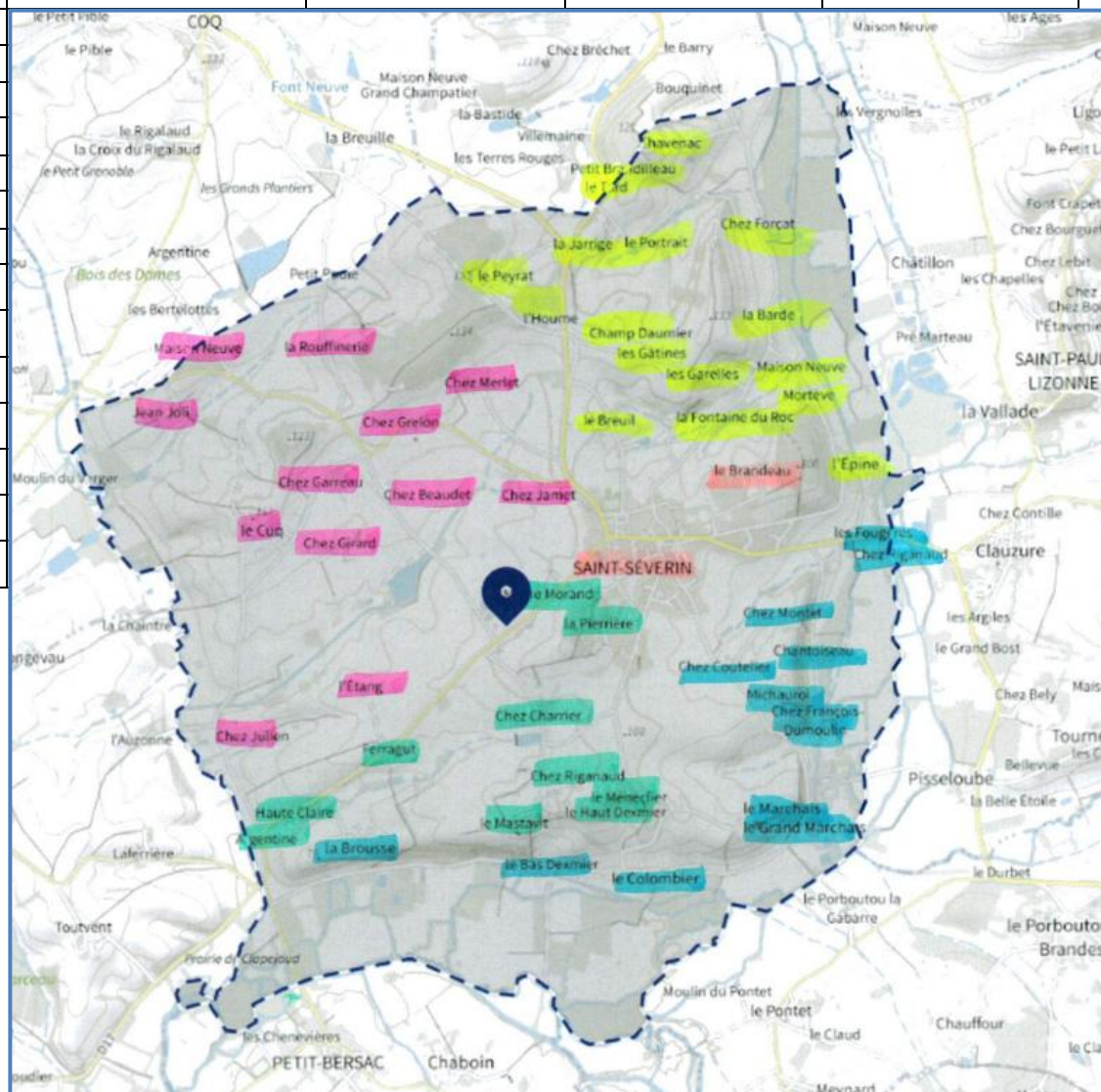
Annexe 2 : Découpage de la commune en secteur pour donner l'alerte

ZONE Bourg	ZONE bleue	ZONE verte	ZONE Rose	ZONE jaune
Route de Montmoreau	Le Ménéclier	Haute Claire	Chez Julien	Chavenac
Route de Aubeterre	Le Grand Marchais	Le Buisson rond	Chez Jamet	Chez Forsat
Rue du Stade	Le Dexmier Bas	Le Maine MORAND	Chez Beaudet	Morteve
Rue du 19 mars 1962	La Brousse	La Pierriere	La Rouffinerie	Les Balussias
Place de La Poste	La Brousse Sud	Chez Charrier	Le Roule	L'Arbrepin
Rue du Porche	Le Colombier	Le Reganaud	Jean Joli	Le Breuil
Rue des Volubilis	Le petit Marchais	Le Mastavit	Chez Grelon	L'Houme
Rue des Marguerites	Chez François Dumoulin	Le Dexmier haut	Chez Merlet	La Jarrigue
Rue des sources	Chantoiseau	Le Brunet	Le Peyrat	Le Tard
Place du Marché	Les Fougères	Ferragut	Le Cuq	Le Portrait
Rue de la Pavancelle	Le Michauroi	Argentine	Chez Garreau	Le Brandilleau
Rue des écoles	Chez Coutelier		Le Petit Fontauban	Les Gâtines
Rue du grand Portail	Chez Montet		Le Grand Fontauban	Les Garelles
Rue Condroz			Champ de Grelet	Maison neuve
Impasse des coquelicots			Les Etangs	L'Epine
Rue du Temple				La Barde
Rue du Puits				La Fontaine du Roc

Rue du Périgord
Place de la liberté
Place du château
La Carrefourche
Rue du champ de la Louve
Impasse des Granges
Impasse des Patinets
Rue de la Garenne
Lieux dit
Les Joumieres
Le Guintrin
La Champagne
Le Brandeau
La Jartre ZI

Attention :

Tous les lieux-dits ne sont pas sur le plan, se référer au tableau



Annexe 3 : Déclenchement de l'alerte à la population FR-ALERT



Fiche de déclenchement de l'alerte à la population FR-Alert par le préfet sur demande d'un maire



Cette fiche permet à l'autorité municipale de solliciter auprès de l'autorité préfectorale le déclenchement, pour son compte, de FR-Alert.

Le déclenchement de l'alerte doit s'envisager strictement pour faire face un danger imminent ou en cours, susceptible de porter atteinte à l'intégrité physique des personnes présentes sur la zone d'alerte.

Une fois complétée, cette fiche doit être transmise par courriel (pour authentifier son auteur), et doublée d'un appel téléphonique pour s'assurer de sa bonne réception.

Une notice d'aide au remplissage est disponible à la suite de la fiche.

I- Identification

A/ Saisine effectuée: date : / / heure : H

B/ Identité du demandeur (Prénom NOM) :

C/ Fonction :

D/ Téléphone :

E/ Courriel :

II-Nature et lieu de l'évènement

F/ Type d'évènement (inondation, accident industriel, ...) :

G/ Localisation de l'évènement:

H/ Zone d'alerte pour la population (au besoin, avec la présente fiche, vous pouvez transmettre une carte avec le dessin de la zone d'alerte souhaitée) :

- Centre du cercle (adresse précise ou coordonnées GPS en décimal) :

- Rayon en mètres :

III-Choix du vecteur (rayez la mention inutile)

I/ SMS géolocalisé : permet de déclencher les téléphones 2G à 5G ; message limité à 160 caractères ; uniquement en France hexagonale, sans possibilité de signal sonore intrusif.

J/ Diffusion cellulaire : permet de déclencher les téléphones 4G et 5G ; message limité à 600 caractères, avec possibilité d'un signal sonore intrusif.

IV- Message d'alerte

K/ Durée de diffusion souhaitée (par défaut 60 minutes) :

L/ Message: (complétez les parties entre crochets en tenant compte de la limite de caractères)

ALERTE [nature de l'évènement]

Message du maire de [XXX]

[localisation ou zone de danger]

1. [consigne n°1]

2. [consigne n°2]

3. [consigne n°3]

Respectez les consignes des autorités diffusées à la radio, la télévision, les médias sociaux et sur les sites institutionnels.

Restez en lieu sûr jusqu'à la fin de l'alerte.

V- Partie réservée à la préfecture

M/ Personnel de la préfecture ayant traité la fiche (Prénom/NOM/Fonction) :

Important : toute fiche doit faire l'objet d'une relecture par un membre du corps préfectoral.

N/ Déclenchement de l'alerte : Date : / / Heure : H

O/ Le déclenchement ou non déclenchement doit être mentionné sur Synergi, accompagné de la présente fiche.

Notice explicative Fiche de déclenchement de l'alerte à la population FR-Alert

Ce document vise à apporter une aide pour compléter la fiche de déclenchement de FR-Alert

Généralités :

- Que permet FR-Alert ?
 - FR-Alert permet de diffuser un message d'alerte sur les téléphones mobiles des personnes présentes dans la zone de l'aléa. Le déclenchement de FR-Alert s'opère quand les trois conditions suivantes sont réunies :
 - ☞ **Cas d'urgence relevant de la sécurité civile ou engageant la sécurité publique,**
 - ☞ **Danger susceptible de porter atteinte à l'intégrité physique,**
 - ☞ **Alerter pour recommander des comportements de sauvegarde.**
 - FR-Alert est un vecteur d'alerte et ne doit pas être utilisé pour l'information générale de la population.

Zone d'alerte :

- Comment déterminer la zone d'alerte souhaitée (H) ?
 - La zone d'alerte doit être déterminée en fonction de l'aléa et de sa cinétique. Le tracé le plus évident étant un cercle nous vous invitons à déterminer le centre de ce cercle et son rayon. Vous pouvez également transmettre une carte lisible où vous avez dessiné la zone d'alerte souhaitée.

Modalités de diffusion :

- Quelles sont les différences entre la diffusion cellulaire et le SMS géolocalisé (I et J) ?
 - La diffusion cellulaire permet d'envoyer sur les téléphones 4G et 5G une notification d'alerte accompagnée d'un signal sonore, en fonction du niveau d'alerte, même lorsque les téléphones sont en silencieux avec une limite à 600 caractères.
 - Le SMS géolocalisé permet d'envoyer un SMS à l'ensemble des générations de téléphones portables, sans signal sonore, avec une limite à 160 caractères.
- Puis-je choisir les deux modalités de diffusion et est-ce pertinent (I et J) ?
 - Oui, vous pouvez. Toutefois vous devez prendre en compte dans votre choix la pertinence de ces modalités en fonction de la zone géographique, de la densité de la population et de l'équipement téléphonique dont est doté la population. Il existe par exemple un risque de saturation du réseau avec le SMS dans une zone à trop forte densité.

Rédaction du message d'alerte :

- Comment rédiger le message d'alerte (L) ?
 - Suivez la nomenclature fournie dans la fiche de déclenchement : cette dernière permet aux populations d'identifier clairement la nature du danger, l'autorité émettrice et la zone à risque, évitant ainsi toute confusion.
- Existe-t-il des consignes de sauvegardes types, dont la rédaction a déjà fait ses preuves en termes de clarté et de compréhension (L) ?
 - Outre le travail effectué dans le Plan Commune de Sauvegarde, il est possible de se référer au tableau du Plan Individuel de Mise en Sécurité (PIMS) disponible sur le site du ministère de l'intérieur et des outre-mer et dont les consignes sont accessibles en page suivante.

Transmission de la fiche de déclenchement :

- A qui envoyer la fiche complétée ?
 - A l'agent d'astreinte de la préfecture,
 - Au Service Interministériel de défense et de Protection Civile.
- A quel moment puis-je envoyer la fiche complétée ?
 - A tout moment en cas d'alerte réelle,
 - Au moins deux semaines en amont d'un exercice de sécurité civile.
- Pourquoi dois-je doubler cet envoi par un appel téléphonique ?
 - Cela permet à l'agent d'astreinte :
 - D'avoir une double authentification de la part de l'autorité émettrice,
 - De confirmer la bonne réception de la fiche,
 - D'assurer la bonne compréhension de l'alerte par l'agent d'astreinte.

QR Code PIMS



Annexe 4 : Population nécessitant une attention particulière

Attention, données sensibles et confidentielles

SUR INSCRIPTION AVEC FORMULAIRE DE PERSONNES VULNERABLES

NOM	Prénom	Année de naissance	Adresse	Numéro	Observation
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]		[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]		[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]		[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]		[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]		[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]		[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]		[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]		[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]		[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]		[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]		[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]		[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]		[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]		[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]		[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]		[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

Annexe 5 : Feuille de recensement des personnes accueillies

NOM Prénom	Adresse	Téléphone / Mail	Besoins	Traitement médical / Observations

Annexe 6 : Main courante

[illegible]

Annexe 7 : Fiche de suivi d'appel

Annexe 8 : Liste du matériel utilisé

[illegible]

Annexe 9 : Retour d'expérience

Exercice / Évènement du :			
Participants :		Date :	
Évènement concerné :			
Rappel des faits :			
Phase	Thème abordé	Points forts	Points à améliorer/ difficultés rencontrées
Gestion de l'alerte			
Évènement et alerte	Quand, comment, dans quels délais a été donné l'alerte ?		
	Dispositif d'alerte pertinent/adapté ?		
Organisation communale			
Organisation communale	Mobilisation de la cellule de crise conforme ?		
	Fonctions et missions au sein du PCC bien réparties ?		
	Salle de crise et équipements adaptés ?		
	Documents de crise et annuaires à jour ?		
Soutien des populations			
Soutien des populations	Lieu adapté ?		
	Moyens et solutions de ravitaillement suffisants ?		



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un diagnostic de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de **protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF** : après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



**QUE FAIRE
EN CAS D'...**

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évitée toute flamme ou étincelle

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr